

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA26 09 0209 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

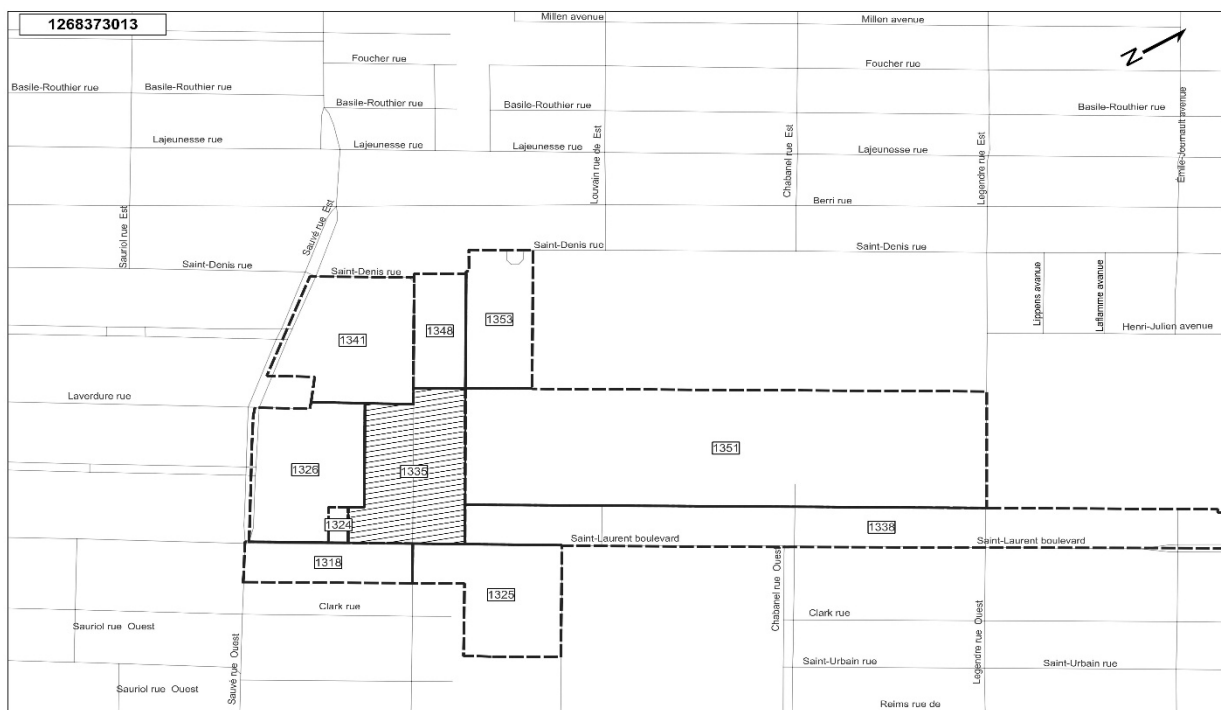
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA26 09 0209 visant à autoriser une occupation aux fins de centre de réadaptation du 6^e étage du bâtiment situé au 75, rue de Port-Royal Est - Lot 1 998 815 du cadastre du Québec - Zone 1335 (dossier 1268373013).

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2026 d'un projet de résolution portant le numéro CA26 09 0209, tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 19 août 2026 à compter de 18 h, au 555, rue Chabanel Ouest, 15^e étage, salle 1504, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 998 815 du cadastre du Québec et portant le numéro 75, rue de Port-Royal Est, l'autorisation d'occuper le 6^e étage du bâtiment aux fins de centre de réadaptation, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et les dispositions des règlements particuliers numéros 8430, 8915 et 95-082.

QUE le projet de résolution CA26 09 0209 vise la zone 1335, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 22 juillet 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
 Chantal Châteauevert